

Dossier d'inscription (Un document par personne) **à ramener rempli et signé**

MENTIONS LEGALES

1. PAIEMENT

L'engagement dans l'activité se fait sur l'année.

Pour les activités débutées en septembre, toute personne n'ayant pas réglé sa cotisation au 12 Octobre dernier délai, pourra se voir refuser l'accès au cours par l'animateur.

Une réduction de 10 € sera appliquée pour tout règlement effectué au plus tard le 12/10 (Dossier complet)

2. MENTION RGPD

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez laisser un message par mail à : foyer-rural-sussargues@orange.fr

3. ASSURANCE

L'adhésion au Foyer Rural de Sussargues inclut une assurance responsabilité civile **sans individuelle accident**

4. REGLEMENT INTERIEUR

Chaque adhérent doit prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'association lisible sur le site du foyer ou sur simple demande.

5. QUESTIONNAIRE MEDICAL (remplace le certificat médical)

Il est obligatoire de remplir le questionnaire santé pour les activités de Danse Enfants et Adultes et d'Entretien Corporel Senior.

En son absence, l'adhérent **se verra refuser l'accès au cours** par l'animateur.

6. DROIT A L'IMAGE

Pour faire connaître les activités de l'association de fournir, les photos prises pendant les cours ou les manifestations peuvent éventuellement être publiées sur le livret d'activités ou le site internet du Foyer Rural.

J'autorise la publication de ces photos sur lesquelles je peux apparaître : OUI - NON

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des 6 articles du document

NOM et Prénom (Représentant légal pour les adhérents mineurs.)

Date et Signature

Nom de l'adhérent :

Prénom :

Date de naissance : (obligatoire pour les mineurs)

Téléphone :

Adresse email (**Pour éviter toutes erreurs- remplir en majuscules**)

Adresse postale :

Code postal et ville

Signer mentions légales (feuille de gauche) et remplir l'activité choisie dans tableau ci-dessous

Mentionner nom et horaire

**Partie grisée
réservée à
l'administration**

| <u>Paiement Nom du Payeur :</u> | |
|---|--|
| <u>Liquide</u> | |
| <u>Chq vacances ou coupon sport</u> | |
| <u>Autres</u> | |
| <u>Chèque</u> <u>(nombre et mois d'encaissement)</u> | |

Tarifs

ADHESION ANNUELLE INDIVIDUELLE

Adulte : 15 €

Mineur : 10€

30 cours dans l'année (pas de cours pendant les vacances scolaires)

| | | |
|---------------------------------|-------|---|
| <u>Cours de 3/4 heure</u> ----- | 136 € | REDUCTION de 10€ pour tout dossier rendu complet avant le 13/10 (paiement inclus) |
| <u>Cours d'une heure</u> ----- | 178 € | |
| <u>Cours d' 1h 15</u> ----- | 220 € | |
| <u>Cours de 1h30</u> ----- | 262 € | |
| <u>Cours de 2 h</u> ----- | 305 € | |

Cas particuliers

Poterie adultes rajouter 25 € pour les fournitures

Soutien en Math - CTL - tricotage et mosaïque

→ Adhésion uniquement

MODALITES D'INSCRIPTION

L'engagement dans l'activité se fait sur l'année

Inscriptions exclusivement au Forum ou lors des Permanences
Règlement exigible le 12 **octobre au plus tard**. (Fin des permanences)

Permanences du 30 Septembre au 12 Octobre

salle Adjacente à la Bibliothèque

Lundi et Jeudi 17h 30 - 19h 30
Samedi 05/10 - et 12/10 10h 00 - 12h 00

✓ **Dossier complet → règlement → inscription validée.**

Moyens de paiements :

Chèques (Plusieurs mensualités accordées : **en 1 - 3 - 5 ou 9 fois**)
espèces, ANCV, Coupons Sport et Carte Bleue.
(Pass'sport non accepté)

Téléphone du Foyer 06.82.43.55.72

Site : www.foyer-rural-sussargues.fr

Dossier d'inscription à remplir au verso

Accès à certaines activités facilité pour les enfants

- **Danse -Théâtre** : avec votre accord explicite, les enfants peuvent être récupérés à l'école maternelle et à l'élémentaire par le professeur ou une personne habilitée.
Pensez à les inscrire sur le portail famille en indiquant ' foyer rural '
pour la personne habilitée à venir récupérer l'enfant